

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens



**AUTORISATION
D'INSTALLER UN
CAMION-TOUPIE**

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 152/2023

Le Maire de la Commune d'Annay sous Lens

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu, le Code de la Route,

Vu, la demande en date du 16 mai 2023 par laquelle Monsieur APRILE Jérôme demande l'autorisation d'installer un camion-toupie sur la rue au droit de la propriété portant le n° 19 de la rue Eugène Delecroix à ANNAY,

Considérant qu'il convient de garantir la sécurité des usagers de la route, de prévenir les accidents et de faciliter une livraison de béton,

- ARRÊTÉ -

Article 1 : L'installation d'un camion-toupie est autorisée le 19 mai 2023 de 12h à 15h30 sur la rue au droit de la propriété portant le n° 19 de la rue Eugène Delecroix, pour l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2 : - Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.
- La protection et le libre passage des piétons et des cyclistes devront être assurés sur le trottoir en permanence.

Article 3 : Une signalisation réglementaire **réflectorisée** sera mise en place et entretenue par le permissionnaire, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation des chantiers.

Article 4 : Le permissionnaire sera responsable de tous les accidents et dommages pouvant résulter de l'exécution des travaux et devra prendre les précautions nécessaires pour les prévenir.

- Tout dépôt de matériaux sur la voie publique est formellement interdit.

Article 5 :

- ♦ Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
 - ♦ Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN, ainsi que tout agent de l'autorité,
 - ♦ Monsieur Le Directeur du Service Technique,
 - ♦ Monsieur Le Responsable des Travaux,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Annay-sous-Lens, le 16 mai 2023

Le Maire,
Yves TERLAT

